

ÉQUIPIER DE PREMIÈRE INTERVENTION FEU ET SECOURISME

Réf: P/S-I.S



OBJECTIF

Savoir réagir correctement sans prise de risque face à un incendie ou à une personne victime d'accident ou de malaise.

PUBLIC CONCERNE ET PREREQUIS

Toutes personnes pouvant être confrontées :

- A une situation de feu et/ ou explosion,
- A une situation d'accident, malaise...

PROGRAMME

1/ Formation théorique

Les risques liés à l'activité ;

La conduite à tenir par le secouriste :

Rôle de l'équipier de première intervention ;

L'examen ;

L'alerte des secours avec téléphone portable ou non ;

Les gestes qui sauvent ;

Le combat du feu ;

Les matériels d'extinction ;

♥ Organisation d'intervention.

Validation annuelle obligatoire pour conserver la qualification

Une étude peut être réalisée pour adapter au mieux la formation par rapport à la structure de l'entreprise.

2/ Formation Pratique

Exercices sous forme de scénarios avec utilisation de tous types de matériels en combinant le secours incendie et le secours à une et plusieurs victimes.

3/ Evaluation

Evaluation des connaissances et du savoir-faire.

Obligations:

D.92-333 du 31/03/1992 et R.232-12-17/18/21 du Code du Travail prévoient des exercices périodiques tous les 6 mois afin d'apprendre à reconnaître la sirène, à évacuer, à utiliser le matériel mis à disposition et mettre le bâtiment en sécurité.

La règle R6 de l'APSAD précise également le contenu minimum de la formation.

R.241-39 et 40 concernant le nombre de secouriste à posséder ainsi que les dispositions particulières à mettre en place

s'il n'y a pas d'infirmier.

VALIDATION DE LA FORMATION

satisfait à l'évaluation des connaissances théoriques et pratiques.



Une attestation est délivrée aux participants ayant suivi l'intégralité de la formation et